

Municipalité de Lejeune

Le conseil de la municipalité de Lejeune siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 à huis clos par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Daigneault, maire. Assistent également à la séance, par voie téléphonique la directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Le 6 janvier dernier, le gouvernement du Québec a pris l'arrêté ministériel attendu concernant les assemblées de conseil.

Ajournement de la rencontre, car un problème avec le téléphone-conférence. Reporter à mardi le 12 janvier 2021 à 19h00.

« Le conseil de la municipalité de Lejeune siège en séance ce 12 janvier 2021 à huis clos par voie de téléconférence.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte. Souhaite une bonne année à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2021-01

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE 2020 ET LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 7 décembre 2020 tel que présenté.

Réso 2021-02

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2021-03

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 70 272.30\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) Liste fournisseurs incompressible

Réso 2021-04

Dans la liste des fournisseurs incompressible : Bell, Bell mobilité, Hydro-Québec, Pétroles JMB, Assurances, dépanneurs Gaz-O-Bar C.B. inc, ministère du Revenu Québec, Receveur général Canada, Poste Canada, MRC Témiscouata, carte Visa, les remboursements de taxes au client (mise à jour) et les salaires.

Il est proposé par Marguerite Albert, et résolu unanimement d'accepter de payer ces comptes à la réception des factures.

ADOPTÉE

b) Déclaration d'intérêt pécuniaire

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ; Le directeur général et secrétaire-trésorière certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du conseil municipal de Lejeune en fait le dépôt.

c) Renouvellement marge de crédit

Réso 2021-05

Attendu que le renouvellement de la marge de crédit vient à son échéance, il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de la marge de crédit au Centre financier des entreprises de Témiscouata-sur-le-Lac pour l'année 2021.

ADOPTÉE

d) Gestion contractuelle

Réso 2021-06

ATTENDU QUE l'article 936.1.2 du Code municipal (L.C.M.) stipule qu'une municipalité doit déposer un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce rapport doit être déposé au conseil, au moins une fois par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et unanimement résolu que la municipalité de Lejeune a procédé à l'application du son règlement de gestion contractuelle et qu'aucune problématique ou situation particulière n'a été observée au cours de l'année 2020 et que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant au moins 25 000 \$ se lit comme suit :

Bouchard Ford	47 323.16\$
Les Constructions C.B. 2004 inc.	34 633.35\$

ADOPTÉE

e) Résolution d'appui projet RIDT

Réso 2021-07

Appui à la RIDT dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI.

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a lancé un appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI (industries, commerces et institutions);

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a déposé une proposition à cet appel afin de fournir un conteneur à chargement avant spécifique à chaque commerce ou institutions de la MRC de Témiscouata qui génère des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT assumera entièrement des coûts non subventionnés pour l'achat et la distribution de ces conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT prévoit de régionaliser la collecte de ce type de conteneurs et le traitement des matières organiques recueillies, le tout afin que chaque ICI dispose d'une solution pour éviter l'enfouissement de ces matières;

IL EST PROPOS

PAR : ArmelleKermarrec

APPUYÉ PAR : Fernand Albert ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Lejeune appuie le projet présenté par la RIDT à Recyc-Québec afin de mettre en place un système de gestion des matières organiques dans les commerces et institutions de la MRC de Témiscouata.

Au besoin, la municipalité assistera techniquement la RIDT pour la distribution des conteneurs en facilitant les contacts avec les ICI de son territoire et en permettant à la RIDT d'entreposer temporairement quelques conteneurs sur un terrain municipal en attendant leur distribution.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

Résumé au conseil par le maire Pierre Daigneault

*Lettre de la sureté du Québec

*Lettre du député monsieur Denis Tardif

7. DEMANDE DE DONS

Aucune

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune demande au bureau municipal

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Carole Viel propose la levée de la séance à 19h20.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.